

Rapport public

Date d'émission du rapport : 28 octobre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1161-0004

Type d'inspection :

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : CVH (n° 3) LP par son partenaire général, Southbridge Care Homes (une société en commandite, par son partenaire général, Southbridge Health Care GP Inc.)

Foyer de soins de longue durée et ville : Chelsey Park, London

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes :
les 21, 22, 23, 24, 27 et 28 octobre 2025.

L'inspection concernait les dossiers d'incidents critiques (IC) suivants :

- Le signalement : n° 00153123 [incident critique (IC) n° 2655-000025-25] lié à la prévention et à la gestion des chutes.
- Le signalement : n° 00154947 [IC n° 2655-000028-25] lié à la prévention et à la gestion des chutes.
- Le signalement : n° 00156355 [IC n° 2655-000031-25] lié à la prévention et à la gestion des chutes.
- Le signalement : n° 00158637 [IC n° 2655-000033-25] lié à la prévention et à la gestion des chutes.

Le ou les signalements de suivi ont été inspectés :

- Le signalement : n° 00155941 pour l'ordre de conformité à haute priorité (CO) n° 001 de l'inspection n° 2025-1161-0003 concernant l'alinéa 55 (2) (b) du Règlement de l'Ontario 246/22, Soins de la peau et des plaies avec une date limite de mise en conformité du 3 octobre 2025.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775.

- Le signalement : n° 00155940 pour CO n° 002 de l'inspection ° 2025-1161-0003 concernant l'alinéa 56 (2) (a) du Règl. de l'Ont. 246/22, Facilitation des selles et soins liés à l'incontinence avec une date limite de mise en conformité du 3 octobre 2025

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1161-0003 lié à l'alinéa 55 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2025-1161-0003 lié à l'alinéa 56 (2) a) du Règl. de l'Ont., 246/22.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Soins liés à l'incontinence

Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, les inspectrices ou les inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.